

365 CORPORATE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros

Siège social : 304 Chemin des Martels – Cidex 71 – 06330

ROQUEFORT LES PINS

832 387 104 – RCS GRASSE

Décision de non-rémunération de l'associé unique **en date du 6 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le 6 février, à dix heures,

L'associée unique, Madame Gaëlle TOUSSAINT agissant en qualité de Président et de seule associée de la société 365 CORPORATE, prend les décisions ci-après concernant :

- l'absence de rémunération au titre de l'année 2025.

Première décision

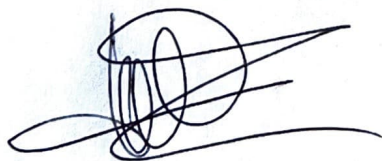
L'associée unique décide de ne pas percevoir de rémunération au cours de l'exercice 2025.

Deuxième décision

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités d'enregistrement ou de publicité qu'il appartiendra d'effectuer.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associée unique Président



Gaëlle TOUSSAINT